



Haiti Emergency Food Security Response program (Plateau Central et Nord-Est)

Mission d'appui technique à l'exécution des activités de suivi, évaluation, redevabilité, apprentissage et documentation du projet.

Termes de référence

Version 18 juillet 2023

1. Contexte

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle est omniprésente et chronique en Haïti, le pays étant classé 109^e sur 116 pays dans l'Indice de la faim dans le monde 2021¹. L'insécurité alimentaire chronique est estimée à environ 50% en Haïti, l'un des niveaux les plus élevés au monde (PAM, 2022)². Les résultats d'une enquête nationale menée par la CNSA au lendemain du séisme du 14 août 2021, sur la base du score de consommation alimentaire développé par le Programme Alimentaire Mondial, ont révélé qu'une forte proportion des ménages des départements du Nord-Est et Centre qui sont ciblés par le projet étaient en situation d'insécurité alimentaire. En effet, l'enquête a révélé que 19,4% des ménages du " Bas Plateau " et 36,7% des ménages du " Haut Plateau Central " sont à la limite de la consommation alimentaire, et respectivement 19,4% et 23,4% ont une consommation alimentaire faible. Les résultats indiquent également qu'au moment de l'enquête, 24,5 % des ménages du Bas Plateau Central souffraient de la faim contre 53,7 % pour les ménages du Haut Plateau. Dans le cas du Nord-Est, 32% de la population sont à la limite de la consommation alimentaire et 22% ont une consommation alimentaire faible. Dans le Haut Plateau, environ 19 % des ménages souffraient de faim sévère. Dans le département du Nord-Est, 42,2 % des ménages ont souffert d'une forme de faim modérée à sévère, dont 8,2 % de faim sévère. L'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants n'était pas optimale pour la majorité d'entre eux avant le tremblement de terre. En Haïti, seuls deux enfants sur cinq de moins de six mois (40%) sont exclusivement nourris au sein et à 4-5 mois, ce pourcentage est beaucoup plus faible (15%).³ De plus, 25% des enfants sont nourris au biberon. 28 Parmi les enfants âgés de 6 à 23 mois, seul 1 sur 4 recevait une alimentation répondant aux critères de diversification alimentaire minimale, comprenant au moins quatre groupes d'aliments, et seulement 1 sur 10 recevait un apport alimentaire minimal acceptable selon les critères de l'OMS. La carence en micronutriments (vitamine A, iode, fer et zinc) est également un problème de santé publique en Haïti, comme en témoignent les résultats de l'EDS 2016-2017, avec une femme sur deux en âge de procréer et deux enfants de moins de cinq ans sur trois souffrant d'anémie.

¹ <https://www.globalhungerindex.org/ranking.html>

² https://haiti.un.org/sites/default/files/2022-06/WFP%20Haiti%20Country%20Brief_May%202022.pdf

³ <https://www.unicef.org/media/94046/file/Haiti-SitRep-December-2020.pdf>



Dans ce contexte, avec le financement de l'USAID/BHA, CARE Haïti implante un projet de sécurité alimentaire permettant de répondre à la situation critique des ménages en insécurité alimentaire dans neuf communes des départements du Nord-Est et du Centre. Ce projet d'une durée de 18 mois vise à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le rétablissement rapide de la production alimentaire locale pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë et chronique (femmes, hommes, filles et garçons) dans les départements suscités.

Le projet appuie 3,440 ménages dans neuf communes cibles qui recevront de l'aide alimentaire en espèces. Le projet cible également 250 petits exploitants agricoles, de préférence des femmes, qui recevront une aide en espèces pour les aider à reprendre ou à rétablir leurs activités agricoles ou non agricoles. Ensuite 3,600 personnes vivant avec le VIH parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire en espèces et 1,495 enfants de moins de cinq ans seront touchés par le conseil IYCN parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire en espèces.

Conformément aux exigences de conformité du bailleur et de la CARE Haïti, un processus d'adjudication du marché de prestation des services d'appui et accompagnement technique sur le volet du projet sera ouvert à travers un appel d'offre.

Ainsi, ces présents termes de référence définissent le cahier des charges de la mission d'appui technique à l'exécution des activités de suivi, évaluation, redevabilité, apprentissage et documentation du projet. La mission vise à assurer un suivi et mesure continue des indicateurs de performance et d'impact du projet. Les indicateurs de performance et d'impact de référence du projet sont définis dans différents documents clés du projet dont les principaux sont, parmi d'autres, le tableau de suivi des indicateurs, le cadre de suivi et d'évaluation du projet, le plan de gestion adaptée du projet, le cadre de redevabilité envers les personnes affectées, etc.

Les services du/des prestataire.s intéressé.s par cette mission permettront de mettre à la disposition de l'équipe de gestion du projet des informations sur le statut du rendement et les apprentissages engendrés par les activités du projet d'une manière continue et à temps réel. Ceci permettra à l'équipe de gestion du projet d'anticiper et de prendre des actions de remédiation de ce qui ne marche pas et ou de renforcement ou réplication des bonnes pratiques et apprentissages documentés.

2. Description de la mission

L'appui technique recherchait a pour objet d'exécuter, sous les directives du chef de projet HEFSRP, les éléments constitutifs du dispositif de suivi, évaluation, redevabilité, apprentissage et documentation du projet définis et ou annoncé dans différents documents clés du projet. Ces éléments pris individuellement constituent des mandats distincts. Toutefois, une fois ces mandats mises en commun, ils ont vocation d'assurer une mise en œuvre du projet de qualité et de là la réalisation d'important changement et impact dans les vies des bénéficiaires cibles.

Ainsi, la mission consiste à exécuter les mandats décrit ci-dessous :

- ❖ **Lot 1** : L'analyse de situation référentielle de départ du projet : Le.s prestataire.s aura/auront pour mission de réaliser une étude permettant d'établir la situation de référence de départ du projet sur ses indicateurs de rendements et d'impacts. L'étude permettra de définir les valeurs de références des

indicateurs obligatoires et supplémentaires du projet. L'étude devra être exécutée selon les termes de références définis par le projet et discuter et convenir avec le prestataire et les partenaires du projet. Les termes de référence de l'étude vont définir la méthodologie, le calendrier d'exécution de l'étude concernée et les livrables attendus.

- ❖ **Lot 2 :** Les enquêtes et sondages orientés vers les activités : Le.s prestataire.s aura/auront pour mission, sous la supervision du responsable de Suivi Evaluation, Redevabilité et Apprentissage du projet (SERA), de réaliser des enquêtes de satisfaction et des sondages d'opinion visant à évaluer les effets générés par les activités clés du projet, notamment les transferts monétaires inconditionnels et conditionnels, les activités d'éducation, sensibilisation et informations, etc. Les enquêtes et sondages d'opinion à commander seront exécutés sur la base des termes de références définis par le projet et convenu avec le.s prestataire.s concerné.s. Les termes de référence vont définir la méthodologie, le calendrier d'exécution de l'étude concernée et les livrables attendus.
- ❖ **Lot 3 :** gestion du mécanisme de redevabilité du projet : Le.s prestataire.s aura/auront pour mission de mettre en œuvre, sous les directives du chef de projet, le mécanisme de collecte, analyse, rapportage et partage d'information sur les plaintes et retour d'information défini par le projet. Le.s prestataire.s sera responsable d'assurer la mise en œuvre du système de redevabilité du projet à travers toute la zone du projet ainsi que de la documentation des apprentissages tirés de l'utilisation du système. Le.s prestataire.s devra utiliser les matériels et guides en matière de redevabilité envers les personnes affectées du bailleur de la CARE. Ces matériels lui/leurs sera/seront fournis par l'équipe projet. Aussi, l'équipe du projet va définir et convenir avec le.s prestataire.s une fréquence de collecte, analyse, et partage des rapports sur les retours d'informations et plaintes collectés.
- ❖ **Lot 4 :** Apprentissages et adaptation : Le.s prestataire.s aura/auront pour mission, sous la supervision du chef de projet ou son délégué, de mettre en œuvre l'agenda d'apprentissage du projet, avec un focus particulier sur le suivi, l'évaluation et la documentation de l'initiative d'exécution des transferts monétaires d'assistance humanitaire séquencés et modulés sur la base du profil socio-économique des bénéficiaires. Le prestataire devra travailler en étroite collaboration avec le chef de projet, la coordonnatrice des transferts monétaires d'urgence du projet et le responsable de Suivi Evaluation, Redevabilité et Apprentissage du projet (SERA) dans l'exécution de sa mission. Ainsi, le.s prestataire.s devra définir une matrice des résultats attendus de sa mission.
- ❖ **Lot 5 :** Conception et accompagnement de la mise en œuvre d'un système digitale de gestion et de traçabilité des informations des bénéficiaires du projet : Le.s prestataire.s aura/auront pour mission, sous la supervision du chef de projet ou son délégué, de concevoir, piloter, et accompagner la mise en œuvre d'une application d'identification et de traçabilité de la participation des bénéficiaires dans les activités du projet. L'exécution de ce mandat sera guidée par un cahier des charges qui sera défini par le projet. Ce dernier va décrire le processus et calendrier de conception ou modelage de la solution, du test du concept ou modèle, du pilote et réplique à l'échelle de la solution.
- ❖ **Lot 6 :** Revue participative finale et documentation du projet : Le.s prestataire.s aura/auront pour mission de réaliser une revue participative finale afin de documenter les expériences et progrès réalisés



par le projet. La revue devra être exécuté selon les termes de références définis par le projet et discuter et convenue avec le prestataire et les partenaires du projet. Les termes de référence de la revue vont définir la méthodologie, le calendrier d'exécution de l'étude concernée et les livrables attendus.

3. Méthodologie ou stratégie d'exécution

Tout prestataire ou groupe des prestataires intéressé.s par l'exécution d'un lot ou groupe des lots décrit précédemment devra soumettre à la CARE Haiti un dossier d'expression d'intérêt constituer d'une proposition de méthodologie détaillée de mise en œuvre du lot ou du groupe de lots visé. La méthodologie proposée devra tenir compte de la taille de la population cible du projet et des caractéristiques et compétences spécifiques pour la réalisation de chacun des lots. Le.s prestataire.s intéressé.s devra/devront décrire la corrélation directe entre sa méthodologie proposée et la mesure des indicateurs d'impact clés du projet suivants :

- Amélioration du score de consommation alimentaire.
- Amélioration du niveau de participation des femmes dans la prise de décision sur les ressources allouées à l'alimentation du ménage.
- Réduction des stratégies négatives de survie.
- Amélioration des pratiques ou ressources de production.
- Amélioration de la qualité de consommation alimentaire des enfants de 0-5ans et des femmes enceintes ou allaitantes.
- Nombre des personnes ayant directement et indirectement bénéficié de l'assistance du Bureau d'Assistance Humanitaire de l'USAID.
- Etc.

4. Durée de la mission

A définir à la suite des négociations de l'expression d'intérêt et la signature de la convention de partenariat – conformément au calendrier de mise en œuvre du projet.

5. Considérations spécifiques

- Les différents mandats de la mission doivent être exécutés selon les orientations et calendriers de réalisation définis et convenus avec l'équipe de gestion du projet. Pour ce faire, chaque mandat sera guidé par des termes de référence ou cahier des charges définis et approuvés par la CARE.
- Chaque mandat sera soutenu par un certain nombre des livrables attendus. Ces derniers seront définis dans les termes de référence ou cahier de charges.
- La langue de rapportage des différents livrables par mandat est l'anglais de préférence et le français par défaut.
- Les documents ou outils de travail dans l'exécution des différents mandats dans les communautés cibles du projet doit impérativement être en créole et en français.
- La soumission des rapports des livrables doivent respecter les échéanciers définis dans les termes de référence ou cahier des charges.